



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 10 juin 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 10 juin 2025

D/2025-009

Aujourd'hui, mardi 10 juin 2025, à 09 heures 39, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, FAHMY, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Monsieur ARFEUILLE, GIRARD

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC****D-2025/009****Approbation de l'organigramme et du tableau des effectifs
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC
Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. Organigramme

Dans le cadre de l'Accord de Progrès Social, l'organigramme peut être amené à évoluer de façon à répondre aux nouveaux besoins liés tant à l'adaptation du SIVU aux regards des textes, à des contraintes organisationnelles nouvelles, qu'à l'accroissement du nombre de convives.

Afin d'assister les responsables de pôle dans les tâches qui leur incombent, la création d'un poste de chef d'équipe maintenance pérennisera l'organisation tout en répondant aux nouveaux enjeux du pôle. L'intérêt de cette nouvelle strate hiérarchique est de créer du lien entre les équipes et les responsables qui sont amenés, eux, à travailler sur les projets. Le chef d'équipe assurerait donc avec le soutien de ses responsables les missions du quotidien : suivi de chantiers, interventions des opérateurs ou d'entreprises extérieures, suivi du préventif, relance fournisseurs, etc.

Cela conduit donc à transformer un poste d'opérateur de maintenance en chef d'équipe maintenance.

De plus, les modifications apportées au tableau des effectifs lors du comité syndical de mars 2025 sont incluses dans le nouvel organigramme.

2. Le tableau des effectifs

Le tableau des effectifs reprend les modifications intervenues ou à prévoir au cours de l'année (départs pour retraite/mutation/démission, disponibilités, avancement de grade, promotion sociale...). La modification de ce tableau des effectifs autorise également le recrutement de personnel sur les cadres d'emplois cités. Si 118 postes sont budgétés en-dehors des 10 surcroûts d'activité, 111 sont pourvus au 1^{er} juin.

**La Cuisine
Bordeaux-Mérignac**
40 avenue de la gare
33200 BORDEAUX

05 57 00 04 00



**SIVU BORDEAUX-MERIGNAC
SIRET 253 306 187 00035**

Cependant plusieurs stagiairisations et annonces de recrutement vont continuer à pourvoir les postes. Ces recrutements pourront intervenir pour un titulaire ou un contractuel le cas échéant selon les grades suivants :

- Gestionnaire comptabilité : tout grade du cadre d'emplois des adjoints techniques et tout grade du cadre d'emplois des rédacteurs
- Responsable Ressources Humaines et Secrétariat Général : tout grade du cadre d'emplois des attachés et tout grade du cadre d'emplois des rédacteurs

L'ensemble de ces modifications et créations doivent être intégrées dans les prévisions budgétaires du chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, prévoyant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Comité Social Territorial du 20 mai 2025 ;

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve les modifications, créations et/ou suppressions de postes présentées dans le rapport de la délibération et retranscrites dans le tableau des effectifs, conformément au document annexé à la présente.

Article 2 :

Décide l'inscription budgétaire liée à ces modifications, créations et/ou suppressions sur les articles budgétaires correspondant du chapitre 012.

Article 3 :

Autoriser Madame la Présidente à appliquer la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : **6**

Voix contre : **0**

Abstentions : **0**

Fait et délibéré à Bordeaux, le **10 JUIN 2025**

La Présidente,



Delphine JAMET